



**LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE :
INSCRIRE LA QUALITÉ AU CŒUR DES PRIORITÉS**

Québec, le 28 septembre 2006. – Le recours aux services de garde en milieu scolaire est dorénavant un fait de société : plus de 230 000 enfants y sont inscrits, soit près de 40 % des élèves du primaire. Si depuis vingt ans, et plus particulièrement au cours des dix dernières années, les efforts ont porté sur l'accessibilité aux services de garde, il faut désormais inscrire leur qualité au cœur des priorités. C'est ce qu'affirme le Conseil supérieur de l'éducation dans un avis intitulé *Les services de garde en milieu scolaire : inscrire la qualité au cœur des priorités* qu'il rend public aujourd'hui.

Pour ce faire, le Conseil considère qu'il faut :

- rehausser les exigences de formation du personnel et favoriser l'accès à la formation continue;
- renforcer les mécanismes de reddition de comptes;
- assurer un niveau de financement approprié en tenant compte d'un nouveau partage du coût entre l'État et les parents;
- renforcer le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire;
- élaborer et soutenir localement une démarche d'amélioration continue de la qualité des services;
- soutenir et diffuser des projets mobilisateurs.

Les attentes à propos du service de garde en milieu scolaire

Au cours de sa démarche, le Conseil a longuement réfléchi sur la mission et les fonctions du service de garde en milieu scolaire. Il a conclu que celui-ci devait se préoccuper du bien-être et de la sécurité des enfants certes, mais qu'il avait aussi, comme service intégré à l'école, une mission éducative. Il doit en effet offrir aux enfants la possibilité de relever des défis à la mesure de leur potentiel et de leur créativité et contribuer, par le fait même, à la grande finalité de l'école, soit le développement de la personne dans toutes ses dimensions. De surcroît, ce service doit offrir davantage qu'un milieu soucieux de la sécurité des enfants jusqu'au retour de leurs parents. Cela devrait se vérifier, entre autres, dans la qualité des programmes d'activités proposés aux enfants et dans l'arrimage du service de garde avec les autres services offerts à l'école. En somme, le Conseil convie les acteurs de l'école et de la communauté à considérer désormais le service de garde en milieu scolaire comme un partenaire majeur au sein de la communauté éducative.

L'importance de la formation du personnel

Dans cette perspective, le Conseil pense que le rehaussement du niveau de scolarité des membres du personnel des services de garde, notamment leur spécialisation, constitue désormais un enjeu central dans le développement de la qualité des services offerts. Une enquête effectuée par le

Conseil démontre que 59 % des membres du personnel éducateur n'ont pas de formation liée à l'emploi occupé et que 47 % ne possèdent qu'un diplôme d'études secondaires ou une scolarité moindre. De plus, si 70 % des responsables d'un service de garde sont titulaires d'un diplôme dans le domaine de l'éducation à l'enfance ou dans un domaine connexe, près d'une personne sur trois n'a pas de diplôme lié à l'emploi. Bien que d'autres leviers de développement paraissent essentiels, le Conseil insiste donc fortement sur l'importance de la formation du personnel. Aussi, il invite les membres du personnel des services de garde à prendre en charge leur développement professionnel et à s'engager de manière plus soutenue encore dans la fonction éducative complémentaire qui est la leur.

Des défis à relever pour une plus grande qualité

L'amélioration de la qualité dépend encore du soutien de plusieurs acteurs. Elle nécessite notamment un pilotage de système plus affirmé de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le Conseil recommande à cet égard un renforcement du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire. De même, les commissions scolaires sont invitées à offrir aux écoles un soutien plus large et mieux articulé, en particulier en ce qui concerne la gestion des services. L'amélioration de la qualité exige également un leadership plus fort de la part des directions d'école, des conseils d'établissement et des comités de parents utilisateurs. En outre, améliorer la qualité des services doit forcément passer par le travail quotidien des acteurs de première ligne, soit le personnel éducateur ainsi que les responsables. Jusqu'à maintenant, le réseau a pu compter sur un personnel dévoué qui a fait au mieux de sa compétence, dans un contexte parfois loin de l'idéal.

Pour élaborer son avis, le Conseil a mené une enquête sur la scolarité et la spécialisation du personnel des services de garde en milieu scolaire, enquête durant laquelle il a recueilli de l'information sur environ 8 000 éducatrices et éducateurs et responsables dans 55 commissions scolaires. Il a aussi conduit une étude auprès de cinq services de garde en milieu scolaire reconnus pour la qualité de leurs services. Cette étude lui a ainsi permis de mieux comprendre les conditions qui favorisent le développement de la qualité des services. Au total, plus de 50 personnes ont été rencontrées dans le contexte de ces études : directions d'école, responsables de services de garde, éducateurs et éducatrices, personnel enseignant et parents. Le Conseil a également consulté des représentants d'organismes et des experts de la question, de même qu'un certain nombre d'acteurs de ce milieu.

– 30 –

Source : M^{me} Josée Turcotte
Directrice de l'administration et des communications
418 643-9331 ou 418 254-2689

Information : M^{me} Johanne Méthot
Responsable des communications
418 643-8253 ou 418 956-1450

N. B. : Vous pouvez consulter cet avis et sa version abrégée en accédant au site Web du Conseil supérieur de l'éducation (www.cse.gouv.qc.ca). Des photographies de ce lancement seront transmises sur demande.